

[]

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2023

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Thierry MERMET-PEROZ et Mme Catherine FERRARI

Pouvoirs : Mme Catherine FERRARI à M. François MEDIMEGH

Arrêt du procès-verbal de la réunion précédente : Aucune remarque, ni observation, le compte-rendu est arrêté.

Madame Céline YACONO a été désignée secrétaire de séance.

Séance enregistrée par Madame la secrétaire de séance et Monsieur LECOCQ.

01012023 - AMENAGEMENT DE LA PLACE CAROUGE - LOT N° 03 – ESPACES VERTS/ MOBILIERS - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 07012021 en date du 26 juillet 2021 approuvant le marché d'un montant de 141 962.55 € HT (170 355.06 € TTC) passé avec l'entreprise ARTEMIS de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS (73240) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 02 – Espaces verts/ Mobiliers.
- la délibération n° 10032022 en date du 13 octobre 2022 approuvant l'avenant n°01 d'un montant de 1 752.30 € HT (2 102.76 € TTC) passé avec l'entreprise ARTEMIS de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS (73240) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 02 – Espaces verts/ Mobiliers.

Considérant que l'entreprise ARTEMIS souhaite appliquer une nouvelle répartition au sein de son groupement :

Entreprise ARTEMIS/ 100 %

Co-traitant RHONE JARDIN SERVICE/ 0%.

Le montant du marché est inchangé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 2 pour prise en compte de la nouvelle répartition.

Débats :

Votes

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION RETIREE - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A L'EPCI

01022023 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

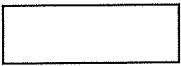
Monsieur le maire présente aux membres du conseil le déroulement du Concours des Maisons Fleuries 2022.

Les fleurissements 2022 sont ainsi récompensés par des bons d'achat de fleurs en 2023.

Il propose de suivre le classement présenté par la commission Cadre de vie et de fixer à 710,00 € le

montant total des bons d'achat attribués aux lauréats de 2022.

	NOM	Prenom	Adresse	Montant en Euros
BONS à 40 €				
1	MURGUET	Christiane	21 rue des Etreys	40
2	BLANC	Michèle	370 route du Croibier	40
3	PEYRON	Jacques	55 chemin du Croibier 5 Lotissement Les Primevères	40
4	TISSOT	Annie	Rue des Moulins Les Sapins	40
5	MENETIA		6 Lotissement Le Côteau du Roulet	40
BONS à 30 €				
1	PERMEZEL	Maurice	1 rue de Pérouze	30
2	DAMIAN	Josiane	2 rue de Pérouze	30
3	GIRARD	Pierre	1 Place Centrale	30
4	BRIANT		Rue des Tissandiers Les Sorbiers	30
5	GODEFROY	Geneviève	Rue des Tissandiers Les Ormes	30
6	DIGUET	Nadège	Rue des Tissandiers Les Mûriers	30
7	PLANGGER	Claudia	Rue des Tissandiers Les Mûriers	30
8	GUISEPPIN	Jean	2 Avenue du Baron de Crousaz	30
9	FUSTY	Martine	Avenue Jean Moulin 4 Lotissement du Château	30
10	COMMANDEUR	Amélia	Avenue Jean Moulin 25 Le Clos des Espaliers	30
11	PEIRONA	Aldo	Rue d'Erbach Les Rivaux	30
12	LELOGEAIS	Marie-José	845 Route du Roulet Lotissement Le Roulet	30
13	VOIRON	Christian	7 Lotissement les Bellevues	30
14	PEYLIN	Pierre	12 Lotissement les Bellevues	30
15	ANXIONNAZ	Emmanuel	20 Lotissement les Bellevues	30
16	BOULOUCHE	Nicole	Rue des Moulins Imm Les Campanules	30



17	ROBINO	Martine	Rue des Moulins Imm Les Campanules	30
----	---------------	---------	---------------------------------------	----

Débats : - Monsieur Lecocq demande comment sera remis les bons.

- Monsieur le maire répond qu'ils pourront être envoyés par la poste comme d'habitude.
- Madame Labarre indique que deux personnes n'avaient pas reçu leur bon l'an passé.
- Madame Yacono indique que la commission pourrait les distribuer cela serait plus conviviale.
- Monsieur le maire propose de les recevoir en mairie.
- Monsieur Lombard indique que la décision sera prise en commission.

Votes **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

01042023 - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIEGA

Conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian BERTHOLLIER, Président du SIEGA (Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan), présente à l'assemblée le rapport annuel de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par ledit syndicat et Monsieur le maire propose de l'approuver.

Débats : -

Votes **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Questions et informations diverses :

Madame Yacono, adjointe aux affaires scolaires, rapporte qu'un service minimum d'accueil a été mis en place à l'école puisque la commune a l'obligation, dans la mesure du possible, de le mettre en place lorsqu'il y a 25% de gréviste dans l'équipe enseignante. 11 enfants ont été accueilli pour cinq institutrices grévistes. Pour la grève prévue le 31 janvier, 14 enfants prévus pour deux institutrices grévistes. Madame Yacono lance un appel à volontaire pour avoir un effectif d'encadrants suffisant. Elle en profite pour remercier ceux présents lors du premier service minimum d'accueil.

Monsieur Peyssonnerie indique que la commission communication travaille sur le Tambour de ville. Il profite de cette prise de parole pour faire un point sur Petites villes de demain et le PLU. Il explique que les services de l'état ont demandé que le PLU tienne compte du dispositif PVD. Ainsi, il faut pour le PLU revoir les OAP qui étaient prévues jusqu'alors uniquement sur les plateaux alors que c'est contraire à PVD.

Pour PVD, il faut savoir qu'il est difficile de faire avancer ensemble deux communes, deux intercommunalités qui n'ont pas les mêmes compétences et deux départements. Cela prend du temps mais nous sommes presque au bout de la rédaction du cadre des actions PVD.

Une convention devrait être signée fin mars début avril, avec au préalable, une présentation globale en conseil municipal début mars.

Madame Ferrari indique que le recensement de la population est en cours et que le démarrage est prometteur avec une équipe de quatre agents recenseurs qui s'en donnent la peine, qui sont efficaces, sympathiques et motivées.

Monsieur Lecocq lit les questions des élus minoritaires transmises pour cette séance du conseil :

Porte-parole des riverains du Croibier et des pontois :

- Pas d'éclairage dans la première partie du croibier depuis quelques mois ?

→ Il n'y a jamais eu de luminaire sur ce tronçon.

- Les riverains se demandent s'il y a une date arrêtée pour les tranchées au croibier pour le lotissement " Jardins du guiers"

→ Pour le moment, aucune date est arrêtée.

- A qui sont les charges de travaux ?

→ Les travaux sont à la charge du promoteur.

- Peut-on avoir la zone précise des travaux sur la route du croibier ?

→ Un plan de la zone a été projeté.

- Une toiture a été changée et agrandie rue croibier : Permis de construire ?

→ Un permis de construire a été demandé il y a déjà un certain temps. Je lui ai demandé de remettre l'affichage obligatoire sur le devant.

- Concernant le n° 550 (Anciennement Palacin), A la place , que va-t-il y avoir ? On entend parlé de logement , Artisan ?

→ Le permis de construire en cours d'instruction a été déposé pour un logement avec local d'artisanat, terrasse, piscine, carport 2 véhicules et garage vélos. A noter que jusqu'à présent c'était un local artisanal.

- Les containers route du Croibier seront-ils les mêmes qu'aux "Balcons du Guiers" ? Qui décide ?

→ Oui, se seront les mêmes. Le sylvum est propriétaire et responsable.

- A qui et à quoi sert le camion citerne garé depuis plusieurs mois à la sortie des "Jardins du Guiers " coté croibier ? La citerne est elle vide?

→ Ce chemin est un chemin privé. Monsieur le maire indique qui suppose que ce soit de la chaux pour pouvoir faire les chemins quand le temps le permettra.

- Quelle est la fréquence de lavage des containers surtout pendant la période d'été (Odeurs et quêtes)

→ un 1^{er} lavage se fait en mai-Juin puis un 2^{ème} mi-août.

→ pour les jaunes – 1 lavage par an

→ possibilité de demander une intervention si besoin justifié

- Les pontois ont constaté que les trottoirs à la place Carouge du coté de la falaise, commencent à verdir ?

→ C'est l'hiver et c'est au nord, c'est la nature. Il sera possible d'intervenir au printemps, à voir en fonction de l'état.

- Y aura t-il des caméras sur la place Carouge ? Déjà des dégradations (Poteaux)

→ Une demande va être déposée pour en ajouter une mais à savoir qu'il y en a déjà une qui filme la place.

- Les pontois aimeraient savoir si le local du Dr Michel a été racheté par la commune ? Si oui combien ?

→ Le CCAS a signé l'acquisition cette après-midi.

- Pour un gain d'énergie, les pontois se demandent pourquoi la mairie a des volets mais jamais fermés ?

→ Les volets sont des persiennes donc niveau isolation, pas d'efficacité. De plus, la mairie possède du double vitrage.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 44.2022 : Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise SOUBERAND de Pont de Beauvoisin (Isère) pour la création d'un plafond suspendu dans la salle René Cassin pour un montant de 2 343.60 € TTC



- 45.2022 : Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise IT'LEC de Domessin (Savoie) pour l'installation de dalles lumineuses intégrées au plafond suspendu dans la salle René Cassin pour un montant de 637.51 € TTC
- 46.2022 : Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise SOBECA de Tullins (Isère) pour la réalisation de la 3^{ème} partie du programme de modernisation de l'éclairage public pour un montant de 82 863.01 € TTC
- 01.2023 : Signature d'un contrat de location pour le garage « BOX 1 » situé Rue d'Aiguenoire
- 02.2023 : Signature de la résiliation du contrat de location pour le T2, 15 rue de l'hôtel de ville – 1^{er} étage.
- 03.2023 : Signature d'un contrat de location pour le T2, 15 rue de l'hôtel de ville – 1^{er} étage.
- 04.2023 : Signature d'un marché de prestations avec GROUPAMA pour la souscription de contrats d'assurance de la commune :
- 05.2023 : Signature de la résiliation du contrat de location pour le local commercial, 19 rue de l'hôtel de ville au 31/12/2022
- 06.2023 : Signature d'un marché de prestations avec GROUPAMA – **annule et remplace**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22 h 30

Secrétaire de séance,
Céline YACONO

Le Maire,
Christian BERTHOLLIER

